



REGLEMENT DU CROSS DE MASSE DES POLICIERS DES YVELINES

EDITION 2024

1- Organisateur du Cross de masse des policiers des Yvelines

Comité départemental Omnisports Police

Contact : cdop78@yahoo.com – 06 07 52 96 08

Date limite d'inscription le lundi «30 septembre 2024 à 18h00.

2- Date et horaire

L'évènement aura lieu le lundi 07 octobre 2024. Départ de la course à 10h00.

Le rendez-vous est prévu à partir de 09h15 pour les participants.

3- Adresse du site

Parking de l'étang du Moulin Renard, route des Sources de la Bièvre, Guyancourt (78280)

4- Règle de la compétition

Compétition individuelle, homme et femme.

Le cross consiste à faire le tour du Moulin Renard et de l'étang du Val d'Or.

Le départ est donné au début de la route bitumée (entre les deux étangs), l'arrivée a lieu au même endroit. Distance : 5,6kms.

Interdiction de jeter des déchets sur le parcours, une zone de déchets sera prévue sur la ligne de départ.

Aucun ravitaillement pendant le parcours, une collation éco responsable sera proposée sur la partie herbeuse située à proximité de l'arrivée. (gobelets réutilisables récupérés à l'issue)

5- Classements

Un classement sera établi pour chaque catégorie.

- Hommes

- Femmes

6- Parcours

Parcours en boucle, d'une distance de 5,6kms, en commençant par la partie bitume pour limiter au maximum la gêne.

Parcours roulant, sans dénivelé, bitume et sentier de terre.

7- Frais d'engagement

La course est gratuite et vise à renforcer la cohésion entre les policiers du département.

8- Convocation

Pour participer à cet évènement, les bureaux d'ordre qui auront recensé les participants devront envoyer un mail à l'adresse ci- dessous en joignant le tableau excell qui leur aura été adressé cdop78@yahoo.com

Les fonctionnaires licenciés recevront une convocation de la FSPN.

Les fonctionnaires non licenciés seront comptabilisés comme participant à leur séance sport administrative réglementaire.

9- Remise des récompenses

Les trois premiers de chaque catégorie se verront décerner des récompenses à l'issue de la compétition.

L'organisation se réserve le droit de modifier le système de la compétition.

Une collation sera offerte par la DIPN78 à l'issue du cross. Les lieux seront quittés au plus tard à 12h00.